

Veillez noter que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 21 décembre 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mercredi 16 décembre 2020, à 12 h 09, au lieu habituel des délibérations, et diffusée en différé sur le site Web de la Ville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

EST ABSENT :

- M. Robert Quesnel, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare cette séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-399

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mercredi 16 décembre 2020, à 12 h 09, au lieu habituel des délibérations, laquelle sera diffusée sur le site Web de la Ville en différé, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2021-01.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lisyane Morin selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2021.

Un projet de règlement est déposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2021-02

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-02 imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2021.

Un projet de règlement est déposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2021-03.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-03 imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2021.

Un projet de règlement est déposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2021-04.

Un avis de motion est donné par la conseillère Céline Brindamour selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-04 imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2021.

Un projet de règlement est déposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2021-05.

Un avis de motion est donné par la conseillère Èveline Laverdière selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-05 imposant une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2021.

Un projet de règlement est déposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE
Période de questions réservée
au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2020-400
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 12 h 13.

PIERRE CORBEIL, maire

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière